À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 8 juillet 2019 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy M. Martin Bussières
M. Paul Audet M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2019-07-183 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par M. Marc Bouliane Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

2019-07-184 Adoption de l'ordre du jour du 8 juillet 2019

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 8 juillet 2019

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 3 juin 2019

Résolution: Adoption du procès-verbal du 3 juin 2019

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 19 juin 2019

Résolution: Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin

2019

CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

Résolution : Dépôt des états financiers au 30 juin 2019

Adoption du règlement numéro 241-2019 amendant le règlement de zonage 204-2013

Adoption du règlement numéro 242-2019 amendant le règlement numéro 207-2013 relatif aux permis et certificats

Adoption du règlement numéro 243-2019 amendant le règlement relatif aux tarifs des permis, certificats et autres honoraires encourus dans l'application des règlements d'urbanisme numéro 208-2013

Résolution : Adhésion à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées

Résolution : Soumission : Épinglettes avec le logo actuel

Paiement facture MRC : Contestation d'évaluation : Gérard Goulet Résolution : Renouvellement commissaire à l'assermentation

Résolution : Inscription : Colloque de zone - ADMQ Demande du contribuable M. Patrice Machecourt Suivi : Rencontre des directeurs généraux à la MRC Suivi : Audition : Réclamation Denis Olivier

Suivi : Réclamation Ferme Rémavie Information : Dates vacances estivales

Sécurité publique

Résolution: Demande d'installation lumière de rue: chemin Lacroix

Transport routier et voirie locale

Suivi TECQ 2014-2018

Information: TECQ 2019-2023

Suivi interventions: 3^e Rang Canton de Stratford

Suivi : Ponceau de l'intersection Route 263 et 9^e-et-10^e Rang Résolution : Demande d'élargissement de ponceau du 2^e Rang

Demande de subvention au député provincial (Programme d'aide voirie locale)

Hygiène du milieu et environnement

Aucun item

Urbanisme et aménagement du territoire

Résolution : Demande de M. Pierre-Marc Gauthier : Haie de cèdres

Loisirs, culture et édifice communautaire

Résolution : Accord service de médiation-Équipements supralocaux Ville de

Disraeli

Suivi : Travaux de coffrage Multi-Béton Expert

Suivi: 75^e anniversaire

Résolution: Paiement des comptes du 4 juin au 8 juillet 2019

Questions des élus et employés Questions des personnes présentes Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2019-07-185 Dispense de lecture du procès-verbal du 3 juin 2019

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2019-07-186 Adoption du procès-verbal du 3 juin 2019

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 juin 2019.

Adoptée.

2019-07-187 Dispense de lecture du procès-verbal du 19 juin 2019

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2019, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

2019-07-188 Adoption du procès-verbal du 19 juin 2019

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2019.

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

Législation et Administration

2019-07-189 Résolution : Dépôt des états financiers au 30 juin 2019

Il est proposé par M. Jean-François Roy Appuyé par Mme Jacqueline Demers Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2019, dont les élus reconnaissent avoir reçu copie.

Adoptée.

2019-07-190 Adoption du règlement numéro 241-2019 amendant le règlement de zonage 204-2013

Attendu que le règlement de zonage numéro 204-2013 de la Municipalité de Ste-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013;

Attendu que le conseil juge opportun d'amender ledit règlement numéro 204-2013, afin d'y apporter des modifications et ou des précisions suivantes :

- Modifier la terminologie concernant notamment certaines définitions relatives aux abris d'autos temporaires, aux notions de superficies de plancher, de reconstruction et de réparation, d'insérer de nouvelles définitions relatives aux chenils et chatteries;
- Rectifier des dispositions du tableau 5.5.2 relatif aux normes d'implantation spécifiques aux zones de villégiature ;
- Remplacer l'article 7.3.6. concernant les abris d'hiver, les clôtures à neige, la protection hivernale et autres types d'abris ;
- o Ajouter des dispositions relatives aux chenils et chatteries ;

Attendu le dépôt d'un avis de motion le 6 mai 2019;

Attendu l'adoption du premier projet de règlement numéro 241-2019 lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 6 mai 2019 ;

Attendu la tenue de l'assemblée de consultation publique qui a eu lieu le 6 mai 2019, à 18 h;

Attendu que les élus ont reçu copie du dudit règlement ;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par M. Martin Bussières Et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 241-2019 amendant le règlement de zonage numéro 204-2013.

Le libellé complet de ce règlement se retrouve dans le livre des règlements municipaux. Les élus déclarent avoir reçu et lu ce règlement avant son adoption.

2019-07-191 Adoption du règlement numéro 242-2019 amendant le règlement numéro 207-2013 relatif aux permis et certificats

Attendu que le règlement relatif à l'émission des permis et des certificats numéro 207-2013 de la Municipalité de Ste-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013;

Attendu que le conseil juge opportun d'amender ledit règlement numéro 207-2013 afin de modifier les dispositions relatives à l'émission des certificats d'autorisation ainsi que le montant des amendes;

Attendu le dépôt d'un avis de motion le 6 mai 2019;

Attendu que le projet de règlement a été adopté le 6 mai 2019 et qu'une copie a été remis aux membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy Appuyé par M. Gaétan Lapointe Et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 242-2019 amendant le règlement numéro 2017-2013 relatif aux permis et certificats.

Le libellé complet de ce règlement se retrouve dans le livre des règlements municipaux. Les élus déclarent avoir reçu et lu ce règlement avant son adoption.

Adoptée.

2019-07-192 Adoption du règlement numéro 243-2019 amendant le règlement relatif aux tarifs des permis, certificats et autres honoraires encourus dans l'application des règlements d'urbanisme numéro 208-2013

Attendu que le règlement relatif aux tarifs des permis, certificats et autres honoraires encourus dans l'application des règlements d'urbanisme numéro 208-2013 de la Municipalité de Ste-Praxède est en vigueur depuis le 18 juillet 2013:

Attendu que le conseil juge opportun d'amender ledit règlement numéro 208-2013, afin d'y ajouter des tarifs pour les chenils et chatteries et de modifier le tarif relatif à une demande de dérogation mineure ;

Attendu le dépôt d'un avis de motion le 6 mai 2019;

Attendu que le projet de règlement a été adopté le 6 mai 2019 et qu'une copie a été remis aux membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 243-2019 amendant le règlement relatif aux tarifs des permis, certificats et autres honoraires encourus dans l'application des règlements d'urbanisme numéro 208-2013.

Le libellé complet de ce règlement se retrouve dans le livre des règlements municipaux. Les élus déclarent avoir reçu et lu ce règlement avant son adoption.

2019-07-193 Adhésion à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Il est proposé par M. Jean-François Roy Appuyé par M. Paul Audet Et résolu unanimement de confirmer l'adhésion de la Municipalité de Ste-Praxède à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privés de la Chaudière.

Le coût de la contribution annuelle s'élève à 25 \$.

Adoptée.

2019-07-194 Soumission épinglettes avec logo actuel

Il est proposé par M. Jean-François Roy Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de confirmer le dépôt d'une soumission de l'entreprise Imprimerie commerciale pour la conception et réalisation d'épinglettes avec le logo de la municipalité.

Le prix soumis est de 2,40 \$ par épinglette « domée » soit par impression couleur. Il est convenu que le conseil accepte cette soumission. Les élus souhaitent commander 500 épinglettes pour une dépense totale de 1 200 \$.

Une fois le montage réalisé, il est convenu de le transmettre aux membres du conseil pour validation avant la commande.

Adoptée.

2019-07-195 Paiement facture MRC – Contestation d'évaluation de Monsieur Gérard Goulet

Attendu que lors d'une contestation d'évaluation municipale, il en revient à la municipalité de payer les frais de l'évaluation agréé au dossier, savoir la firme Évimbec;

Attendu que M. Gérard Goulet a contesté l'évaluation de sa propriété située au 570, chemin du Hameau à Ste-Praxède, pour les années du rôle 2018,2019 et 2020;

Attendu que puisqu'aucune entente hors cours n'a été possible, ce dossier de contestation a été présenté au tribunal administratif, dont l'audience a eu lieu le 13 mars 2019 au Palais de Justice de Thetford Mines;

Attendu qu'une fois le jugement rendu, la MRC des Appalaches nous transfère la facture des coûts reliés à cette contestation;

Attendu que la facture s'élève à 3 707,37 \$ et qu'elle doit être assumée totalement par la municipalité;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par M. Martin Bussières Et résolu unanimement de payer la facture de la MRC des Appalaches s'élevant

à 3 707,37 \$ pour la contestation de la demande de révision de M. Gérard Goulet. Le paiement de cette facture sera assumé par le surplus accumulé.

Source. To paromone do como factoro pora appointo par lo parpias accomian

2019-07-196 Résolution : Renouvellement commissaire à l'assermentation

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'acquitter les frais de 39,50 \$ requis à Justice Québec pour procéder à la demande de renouvellement de Josée Vachon, à titre de commissaire à l'assermentation.

Adoptée.

2019-07-197 Résolution : Inscription Colloque de zone - ADMQ

Il est proposé par M. Jean-François Roy Appuyé par M. Gaétan Lapointe Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à s'inscrire au Colloque de zone Lotbinière-Appalaches qui aura lieu le 12 septembre prochain, au Manoir du Lac William, à Saint-Ferdinand.

Le coût de cette inscription est de 100 \$. Ce montant est déjà prévu au budget.

Adoptée.

2019-07-198 Demande du contribuable M. Patrice Machecourt

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de confirmer la réception de la correspondance de M. Patrice Machecourt, par laquelle il adresse une demande à la Municipalité afin que cette dernière assume les droits d'accès au Parc national de Frontenac.

Le conseil ne donne pas suite à cette demande pour le moment, mais il est convenu de discuter de cette éventualité lors de la préparation du budget 2020.

Adoptée.

Suivi : Rencontre des directeurs généraux à la MRC

La directrice générale informe les élus des différents sujets traités lors de la rencontre du 26 juin dernier, des directeurs généraux de la MRC des Appalaches :

- -Clinique d'architecture;
- -Programme Arterre;
- -Automatisation communication d'urgence;
- -Informations sur la gestion contractuelle;
- -PGMR

2019-07-199 Réservation de 300 bacs bruns auprès de la Ville de Thetford

Attendu que la Ville de Thetford Mines est disposée à vendre des bacs bruns pour le compostage puisqu'elle a un surplus d'inventaire;

Attendu que les bacs de 240 litres sont offerts aux municipalités qui le désirent à raison de 68 \$ chacun;

Attendu qu'il serait opportun d'acheter des bacs au prix le plus bas puisque la Municipalité de Ste-Praxède souhaite offrir une troisième cueillette à la population à court terme;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de mandater la directrice générale à communiquer avec la Ville de Thetford Mines afin de leur demander de réserver 300 bacs bruns de 240 litres, au coût de 68 \$ chacun, pour une dépense totale de 20 400 \$.

Avant de confirmer la réservation, la directrice générale est mandatée pour communiquer avec l'entreprise Viridis environnement qui représente le responsable du site de compostage situé à Thetford Mines, afin de prendre entente avec cette entreprise dans le but de disposer des matières compostables de la Municipalité.

Un rapport des discussions sera déposé aux élus au mois d'août prochain.

Adoptée.

Suivi : Audition : Réclamation Denis Olivier

La directrice générale informe le conseil que la date d'audition de la cause opposant M. Denis Olivier à la municipalité est fixée au 12 août prochain.

2019-07-200 Représentants de la municipalité à l'audition du 12 août 2019

Il est proposé par M. Martin Bussières Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de confirmer que la directrice générale Madame Josée Vachon et le maire Monsieur Daniel Talbot, sont mandatés pour agir pour et au nom de la Municipalité, relativement à la réclamation de M. Denis Olivier.

L'audition à la cour des petites créances, est prévue le 12 août prochain.

Adoptée.

Suivi: Réclamation Ferme Rémavie

Les élus sont informés que le dossier de réclamation de Ferme Rémavie, représentée par Vital Grimard, est pris en charge par nos assureurs. Un expert en sinistre de la MMQ a d'ailleurs rencontré, M. Vital Grimard représentant de Ferme Rémavie et Mme Josée Vachon, représentant la municipalité, le 28 juin dernier.

2019-07-201 Information: Dates vacances estivales

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers Appuyé par M. Marc Bouliane Et résolu unanimement de confirmer que le bureau municipal sera fermé du 19 juillet au 5 août 2019 pour les vacances estivales.

Adoptée.

Sécurité publique

2019-07-202 Résolution : Demande d'installation d'une lumière de rue au chemin Lacroix

Il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par M. Gaétan Lapointe Et résolu unanimement d'accepter la demande de luminaire de rue à l'intersection de la route 263 et du chemin Lacroix.

Le conseil municipal mandate la directrice générale à déposer une demande d'éclairage public auprès d'Hydro-Québec et s'engage à payer les frais d'installation et mise sous tension du luminaire, lesquels s'élèvent à 440 \$;

Au surplus, les élus conviennent que le luminaire installé sera un 90 watts LED, lequel sera acheté et assemblé par l'entreprise N. Faucher Électrique, selon la soumission déposée de 676,48 \$.

Adoptée.

Transport routier et voirie locale

Suivi : TECQ 2014-2018

Les élus sont informés que la directrice générale pourra terminer l'état des dépenses finales du TECQ 2014-2018 dès que les travaux de voirie prévus seront réalisés. Il est convenu que les vérificateurs devront procéder à la reddition de comptes finale pour envoi au ministère afin d'obtenir les paiements finaux de ce programme de subvention.

<u>Informations</u>: TECQ 2019-2023 (Guide transmis aux élus)

Les gens présents sont informés que les modalités du programme TECQ 2019-2023 sont maintenant connues. Le guide réalisé par le ministère a été transmis à tous les élus. Nous pourrons alors prévoir la programmation de travaux à réaliser en matière de voirie, ainsi que pour l'édifice communautaire. Il est prévu que la Municipalité reçoive 582 000 \$ sur cinq ans, conditionnellement à la participation minimale requise pour un seuil d'immobilisations.

Suivi: Interventions 3e Rang, canton de Stratford

L'inspecteur Richard Bellavance nous informe que les travaux prévus ne sont pas entrepris dans le 3^e rang car il est en attente de la machinerie requise pour effectuer les interventions requises.

2019-07-203 Autorisation de location de machinerie pour travaux dans le 3e rang du canton de Stratford

Il est proposé par M. Jean-François Roy Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur Richard Bellavance à procéder à la location de la machinerie nécessaire pour réaliser les travaux de voirie prévus au 3^e Rang du canton de Stratford, advenant qu'Excavation Gagnon ne soit pas disponible à court terme.

Adoptée.

Suivi: Ponceaux de l'intersection Route 263 et 9e-et-10e Rang

Informations quant aux plans soumis par l'ingénieur et commentaires du MTQ. Les élus devront décider s'ils souhaitent entreprendre ces travaux. Les coûts seront très importants et mériteraient d'aller en appel d'offre public.

2019-07-204 Rencontre avec l'ingénieur M. Daniel Lapointe

Il est proposé par M. Marc Bouliane Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement de convoquer une rencontre avec l'ingénieur M. Daniel Lapointe, afin que les élus obtiennent les informations requises quant aux travaux prévus pour le remplacement du ponceau de traverse situé à l'intersection de la route 263 et du 9^e-et-10^e Rang.

Le rendez-vous est fixé lundi le 12 août prochain, dès 17 h 45.

Adoptée.

2019-07-205 Résolution: Demande d'élargissement de ponceau 2e Rang

Attendu que M. Vital Grimard demande un permis pour élargir le ponceau de l'entrée privée de la propriété située dans le 2^e Rang, sur le lot 5 688 977, au Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Frontenac, en remplacement du ponceau actuel de 12 pouces de diamètre et d'une longueur d'environ 18 pieds;

Attendu qu'en plus du remplacement du ponceau existant, la demande vise également l'ajout d'une deuxième entrée;

Attendu que de la circulation de machinerie lourde et le projet de M. Vital Grimard de construire éventuellement un garage et une cabane à sucre, pourrait justifier l'élargissement de l'entrée privée afin de ne pas abîmer l'accotement du chemin;

Attendu que le règlement actuellement en vigueur autorise un ponceau de 30 pieds de long maximum et qu'il est prévu, quand une demande d'entrée privée déroge des dispositions dudit règlement, que l'inspecteur soumette une demande au conseil municipal avant d'émettre un permis;

Attendu que la demande de M. Vital Grimard consiste à réaliser les travaux nécessaires pour l'aménagement de deux entrées privées, avec des ponceaux d'un diamètre de 18 pouces par 40 pieds de longueur, lesquelles entrées seraient séparées par une section de fossé de 15 pieds;

Attendu que l'inspecteur, M. Richard Bellavance, ne peut confirmer aux élus si le règlement autorise deux entrées et si, auquel cas, une distance minimale de fossé entre les deux entrées est requise;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement que le conseil municipal ne peut donner suite pour le moment à la demande de l'inspecteur en voirie concernant la propriété de M. Vital Grimard, sur le lot 5 688 977, au Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Frontenac, situé dans le 2^e Rang, puisqu'il manque des informations pour prendre une décision éclairée.

Ce point est donc reporté à la prochaine séance, l'inspecteur de voirie devant répondre aux questionnements des élus.

Adoptée.

2019-07-206 Demande de subvention du député (Programme d'aide voirie locale) (si élus sont d'accord avec les propositions que j'ai inscrites)

Il est proposé par M. Martin Bussières

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de mandater la directrice générale pour compléter le formulaire de demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.

Il est convenu d'acheminer au député M. François Jacques une demande de subvention de l'ordre de 60 000 \$ pour réaliser des travaux de voirie de l'ordre de 130 000 \$.

Le conseil souhaite réaliser des travaux de reprofilage de fossés, de remplacement de ponceaux, d'amélioration de la chaussé ainsi que du rechargement de gravier dans les rangs suivants : Rang A, 9e-et-10e Rang, Rang B-et-C et le 3e Rang du canton de Stratford.

Adoptée.

Hygiène du milieu et environnement

(Aucun item)

<u>Urbanisme et aménagement du territoire</u>

2019-07-207 Demande de M. Pierre-Marc Gauthier : Haie de cèdres

Attendu que M. Pierre-Marc Gauthier, dont la propriété est située au 9358, Rang B-et-C souhaite installer une haie de cèdres le long de sa résidence;

Attendu que la résidence de M. Gauthier est située à l'intersection du Rang Bet-C et du Chemin Thibodeau;

Attendu que suivant un plan montrant, réalisé par l'arpenteur géomètre, M. Éric Bujold, et portant le numéro de minute 6627, il appert que la portion gazonnée de cette propriété, longeant le Rang B-et-C est dans les faits, l'emprise du chemin appartenant à la Municipalité;

Attendu que par une dérogation mineure accordée le 15 août 2016, par la résolution 2016-08-164, l'empiètement total de la marge avant de son bâtiment a été accordé, ainsi qu'une servitude de tolérance qui a été enregistrée au registre foncier de Frontenac, le 26 août 2016, sous le numéro 22 573 910;

Attendu que le propriétaire actuel, M. Pierre-Marc Gauthier demande la permission d'implanter une haie sur la propriété municipale;

Attendu que l'inspecteur en bâtiment et environnement, M. Robert Blanchette recommande d'accorder l'autorisation d'implanter cette haie de cèdres conditionnellement à la signature d'un document afin que la Municipalité conserve ses droits;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que les membres du conseil accepte que l'inspecteur en bâtiment et environnement, M. Robert Blanchette émette un permis pour l'implantation d'une haie de cèdres sur la propriété municipale de M. Pierre-Marc Gauthier, conditionnellement à sa signature préalable sur un document indiquant qu'il doit entretenir la haie régulièrement afin de limiter l'empiètement sur la propriété municipale et la hauteur de celle-ci. Aussi, le

document informera M. Gauthier que la Municipalité conserve tous ses droits d'enlever la haie de cèdres à sa discrétion et au besoin.

Adoptée.

Loisirs et culture et édifice communautaire

2019-07-208 Accord service de médiation-Équipements supralocaux Ville de Disraeli

Attendu qu'en mars 2019, la Ville de Disraeli adressait une demande au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, visant à déterminer le caractère supralocal de certains équipements situés sur le territoire de la Ville;

Attendu que le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation adressait une lettre à la Municipalité de Ste-Praxède le 7 juin 2019 à l'effet qu'il était dans le meilleur intérêt des citoyens qu'une entente équitable entre la ville de Disraeli et des autres municipalités du Secteur sud de la MRC soit convenue;

Attendu que le ministère nous informe qu'il fera appel au service de médiation de la Commission municipale du Québec afin de faciliter les échanges;

Attendu que la Municipalité de Ste-Praxède doit se prononcer sur son intention de participer à cette médiation;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de confirmer au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation que la Municipalité de Ste-Praxède accepte de participer à la médiation suggérée par le ministère, en regard à la demande de la Ville de Disraeli visant à déterminer un caractère supralocal à certains équipements de la Ville.

Le conseil municipal de Ste-Praxède souhaite qu'au moins deux élus, en plus de la directrice générale soient délégués à agir pour et au nom de la municipalité, lors de cette médiation.

Au surplus, attendu que la conclusion de cette démarche risque d'avoir des répercussions importantes au niveau régional, le conseil municipal considère que le préfet et/ou le directeur général de la MRC des Appalaches soient présents lors des rencontres de médiation.

Adoptée.

Suivi : Travaux de coffrage multi-Béton expert

Le conseil est informé que les travaux d'excavation et de coffrage en façade devront débuter le 5 août prochain. M. Pascal Drapeau, représentant de l'entreprise Multi-Béton Expert, prévoit deux semaines pour la réalisation des travaux.

2019-07-209 Autorisation utilisation de la salle du conseil

Il est proposé par M. Martin Bussières Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'autoriser la responsable des locations de la salle communautaire, Mme Suzanne Jacques, à permettre le passage des locataires, par la salle du conseil, lors d'éventuelles locations cet été.

En effet, vu que des travaux d'excavation sont prévus en façade du bâtiment communautaire, il est opportun de pouvoir offrir un accès sécuritaire aux usagers de la salle communautaire lors des locations privées.

Adoptée.

Suivi: 75^e anniversaire

La directrice générale informe les élus de l'état d'avancement du dossier relatif aux activités entourant le 75^e anniversaire de la municipalité.

2019-07-210 Résolution: 75e anniversaire

Il est proposé par M. Martin Bussières Appuyé par M. Jean-François Roy Et résolu unanimement que les élus sont en accord avec les projets du comité du 75^e anniversaire de la Municipalité, savoir :

- Un concours « Coup de cœur » lors de l'exposition de photos et d'antiquités, afin que les visiteurs choisissent les trois photos favorites, lesquelles seront agrandies pour être exposées dans la salle du conseil.
- De limiter le nombre de places pour l'activité retrouvailles du samedi 19 octobre à 200 personnes

Au surplus, les élus sont informés que le livre historique qui sera disponible pour le 75^e anniversaire représente une dépense importante et ils conviennent que dès que le coût de production sera connu, ils fixeront le prix de vente.

Adoptée.

2019-07-211 Résolution : Paiement des comptes au 8 juillet 2019

Il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par M. Gaétan Lapointe Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 4 juin au 8 juillet 2019, laquelle s'élève à 148 894,98 \$.

Α	do	n	té	e
7 Y	uc	Ψ	w	v.

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trésorière. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

M. Richard Bellavance, adresse une demande au nom de l'Association du chemin Létourneau, pour installer un dos d'âne sur la portion publique du chemin.

2019-07-212 Demande de l'association du Chemin Létourneau

Il est proposé par M. Jean-François Roy Appuyé par M. Martin Bussières Et résolu unanimement de refuser la demande de l'Association du Chemin Létourneau pour l'installation d'un dos d'âne, dans le but de ralentir la vitesse de la circulation sur la portion publique du Chemin Létourneau.

Adoptée.

Questions des personnes présentes

Monsieur Louis Langevin suggère que nous informions les contribuables, dans le journal communautaire « Le Messager », concernant la responsabilité des citoyens quant aux arbres privés dont les branches se retrouvent sur la voie publique.

2019-07-213 Résolution: Levée de la séance

Il est proposé par M. Paul Audet Appuyé par M. Jean-François Roy Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 21 h 25.

Adoptée.

M. Daniel Talbot Maire Président d'assemblée Mme Josée Vachon Directrice générale Secrétaire-trésorière

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.